



RÈGLES DE VIE DU FORUM104

ACCUEIL

Permanences d'accueil :

Lundi à vendredi : 08h30-12h30 et 13h30-20h30

Samedi et dimanche : 08h30-12h00 et 13h30-18h00

a. HORAIRES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES

- ↳ Journée : 09h00-18h00
- ↳ Demi-journée : 09h00-13h00 ou 14h00-18h00 sauf :
 - Salle Glycines : location uniquement à la journée
 - Les samedi et dimanche : location uniquement à la journée
- ↳ Soirée : 18h30-22h30 sauf :
 - Salle Crypte : location en soirée : 20h00-22h30
 - Les samedi et dimanche : aucune location en soirée

Ces horaires doivent être respectés. Le Forum104 fermant ses portes à 22h30 en semaine et à 18h le week-end, les groupes sont invités à s'organiser en conséquence.

b. CAPACITÉ DES SALLES

La capacité maximale d'accueil (avec et sans tables installées) est indiquée sur la Grille tarifaire et dans les salles. Elle doit être observée pour des raisons de sécurité.

c. RÉSERVATION DE MATÉRIEL ET INSTALLATION DES SALLES

- ↳ Le matériel mis à disposition ainsi que le coût se trouvent sur la Grille tarifaire.
- ↳ Dans la journée et en soirée, du lundi au samedi matin, la salle peut être préparée et le matériel installé, sous réserve que la structure en ait fait la **demande par mail**, au moins trois jours avant, **auprès de l'intendant du Forum104**, intendant@forum104.org. Nous ne pouvons offrir ce service pour les réservations de l'après-midi, du dimanche et de la Crypte à 20h.
- ↳ Le dimanche, l'installation de la salle et le ménage ne sont pas assurés.

d. **ACCÈS AUX SALLES**

- ↳ En journée, l'animateur demande la clé de la salle réservée à l'accueil.
- ↳ En soirée, la porte de la salle est ouverte par nos soins.
- ↳ En partant, la clé doit être déposée à l'accueil ou, si l'accueil est fermé, dans la boîte aux lettres destinée à cet effet. **Au cas où les clefs ne sont pas remises le jour de l'utilisation de la salle, la somme de 15€ est facturée à la structure adhérente, et la clé renvoyée par courrier express.**
- ↳ Il est demandé de garer votre vélo ou trottinette dans les arceaux à l'extérieur du Forum104.

e. **USAGE DES SALLES**

- ↳ **Il est demandé :**
 - de remettre la salle en ordre telle que vous l'avez trouvée en arrivant.
 - de laisser les salles Glycines, Nymphéas et Olivier vides de chaises et de tables le samedi soir (tables et chaises empilées et rangées le long du mur).
 - de retirer les chaussures à l'entrée de la Crypte et de les ranger dans les espaces dédiés.
- ↳ Il est autorisé de manger et boire dans les salles, excepté dans la Crypte.
- ↳ **Il est interdit :**
 - de sortir le mobilier des salles ;
 - de faire jouer un orchestre ou une sono d'ambiance qui dérangerait le voisinage ;
 - de faire brûler des bougies et des bâtonnets d'encens ;
 - de mettre les chaussures ou autre matériel dans les couloirs.

Toute dégradation du matériel et de la salle sera facturée selon un devis. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilant au moment des collations.

Le Forum104 ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols dans les espaces mis à votre disposition.

f. **REPAS ET COLLATIONS DANS LA VERRIERE & USAGE DE LA CUISINE**

La Verrière se réserve à l'heure et en l'état (voir Grille tarifaire). Elle reste un lieu de passage. Un service de restauration peut être proposé par l'intendant : intendant@forum104.org

La cuisine et la Verrière doivent impérativement être rangées et nettoyées après usage. La cuisine reste accessible à tous, pour préparer du café, réchauffer son plat ou laver la vaisselle, et ne peut être privatisée.

g. **USAGE DU JARDIN**

Le jardin est en premier lieu un espace de tranquillité, mis à disposition par les Pères maristes, propriétaires des lieux. Si la convivialité est de mise, elle doit être respectueuse de celles et ceux qui y cherchent le calme. Nous vous prions de ne pas utiliser le jardin comme une salle de réunion « bis ».

Lors des temps de pauses et de repas, merci d'utiliser les tables et bancs installés dans le jardin. Sortir le mobilier des salles est interdit. Merci d'utiliser les cendriers en libre-service et de les vider, et de trier et jeter vos déchets aux points indiqués.

Le Forum104 se donne le droit de « privatiser » le jardin pour certaines de ses activités ou de mettre en place des créneaux de silence.

RÉSERVATIONS DES SALLES (planning@forum104.org)

Pour réserver une salle au Forum104, il est indispensable d'avoir une structure juridique et d'adhérer au Forum104. Un rendez-vous est convenu, avec présentation des documents suivants :

- ↳ Association :
 - les statuts de l'association ;
 - sa parution au Journal Officiel ;
- ↳ Autre structure (entreprise, auto-entrepreneur, organisme de formation) :
 - un document officiel (kbis, n° de SIRET, etc.) ;
- ↳ Tout statut :
 - **une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de la structure, avec mention de la sous-garantie d'occupation ou location de salle.**

↳ NOUVELLES STRUCTURES ADHÉRENTES

- Nous nous rencontrons au Forum104 ou en visio, pour appréhender votre projet et répondre à vos questions. Vous nous aurez tout d'abord envoyé par mail les documents cités ci-dessus.
- A l'issue de cette rencontre, si toutes les conditions sont réunies, vous pouvez adhérer au Forum104 pour une année renouvelable et réserver des salles.
- Une fois les options posées sur des salles, vous recevez un mail comprenant les **Engagements réciproques** et la **Liste de réservation des salles**. Ces deux documents sont à retourner **signés**, par mail ou courrier, **dans les huit jours**, accompagnés des **arrhes**. La réservation des salles est confirmée à réception des documents et des arrhes.

↳ STRUCTURES ADHÉRENTES

D'une année sur l'autre :

- Les salles peuvent être réservées d'une année scolaire sur l'autre. En début d'année civile, un mail vous est adressé vous demandant vos souhaits de réservation pour l'année scolaire suivante.
- Vous recevrez un contrat comprenant les Engagements réciproques et la Liste de réservation des salles. Nous vous demandons de nous retourner ces deux documents signés, par mail ou courrier, dans les huit jours, accompagnés des arrhes.

Dans le courant de l'année :

- La disponibilité des salles est visible sur le site www.forum104.org. Vous pouvez demander de poser des options en appelant l'accueil du Forum104 au 01 45 44 01 87 ou en écrivant à planning@forum104.org. **Vos options sont valables trois jours et doivent être confirmées par mail à planning@forum104.org.**
- Dès confirmation de votre part, nous vous envoyons les Engagements réciproques et la Liste de réservation des salles, à retourner signés, par mail ou courrier, accompagnés des arrhes, dans les huit jours. A réception des documents, vos réservations seront confirmées.
- Ultérieurement, les options supplémentaires doivent toujours être confirmées par mail (nous les ajoutons sur la Liste de réservation des salles.)

- ↳ **L'adhésion annuelle** au Forum104 est :
 - obligatoire pour être membre ;
 - valable du 1^{er} septembre au 31 août ;
 - de 69 € (34€ pour une adhésion au 1^{er} janvier) ;
 - notifiée sur la première facture (ne pas la régler à l'inscription).

- ↳ **L'adhésion de soutien** au Forum104 (facultative) est :
 - valable du 1^{er} septembre au 31 août ;
 - de 75€, 100€, 150€, autres ;
 - à cocher sur la liste de réservations des salles lors de la signature du contrat ;
 - le montant affiché vous sera facturé lors de la première facture de l'année.

- ↳ **Les arrhes** : à régler à la signature des documents (**privilégier le virement**) :
 - correspondent à 25% du prix des salles réservées ;
 - confirment les réservations de salles ;
 - sont déduites du montant de la dernière facture ;
 - s'il y a annulation après signature des Engagements réciproques et de la Liste de réservation des salles, les arrhes sont acquises au Forum104 ;
 - les arrhes demandées pour une nouvelle année ne sont encaissées qu'en septembre.

- ↳ **Le paiement** : la facture est adressée par mail en fin de chaque mois. **Merci de privilégier le virement lors de votre paiement.** Il n'est pas délivré de facture pour les arrhes ou l'adhésion.

- ↳ **L'annulation** : toute annulation se fait par mail à planning@forum104.org
Si l'annulation est notifiée :
 - plus de 60 jours avant la date réservée, 25% du montant de la réservation est dû.
 - entre 60 et 15 jours avant la date réservée, 50% est dû.
 - moins de 15 jours avant la date réservée, 100% est dû.

En tant qu'Etablissement Recevant du Public de catégorie L (salles de réunion), le Forum104 en applique les lois et décrets décidés par les pouvoirs publics en matière de politique sanitaire. Les conditions d'annulation telles que prévues dans le contrat ne sont modifiées en rien par l'évolution des restrictions d'accès, à l'exception des fermetures administratives décidées par le gouvernement.

COMMUNICATION DE VOS ACTIVITÉS AU FORUM104

- ↳ **Site Internet** : le site du Forum104 www.forum104.org vous permet de saisir directement les informations concernant votre structure et d'y faire figurer l'annonce de vos activités. Si vous êtes une nouvelle structure, un lien vous est envoyé, dès votre inscription, par voie de mail intitulé « Création de votre Compte Membre sur le site internet du Forum104 », vous permettant ainsi de créer votre mot de passe.

- ↳ **Affichage** : après envoi par mail à planning@forum104.org pour validation, vous pouvez déposer à l'accueil votre affiche (format A4 portrait) et vos tracts (format A5 portrait) annonçant **vos activités se déroulant au Forum104**. Dès réception, nous nous chargerons de les mettre à disposition du public dans la Verrière.
Nota bene : ces services gratuits n'engagent pas le Forum104 en matière de résultat.

Il n'est pas autorisé d'installer de signalétique (affichage, kakémonos) ou de supports de communication autres que ceux mentionnés ci-dessus dans les espaces publics du Forum104.